

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE SPORTIVE « TATIHOUGUE 2022 »

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement par leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect de celui-ci. Cette épreuve est sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon et les points non mentionnés dans ce règlement relèvent du règlement de la FF Tri.

1. Présentation de la course

Nous vous rappelons que la « Tatihougue » est ouverte aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. L'épreuve se déroule en une seule étape au rythme de chacun.

Les athlètes participent à cette épreuve en ayant pris connaissance du règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident de vol ou perte de matériel et/ou objets personnels. Les participants déclarés hors temps ou hors course par l'organisation seront stoppés et pris en charge.

Les formats proposés (parcours en cours de validation) :

- Un format L : 28 km au total comprenant 23 km de Run et 5 km de Swim. Au total, cela représente 13 portions.
- Un format M: 13 km au total comprenant 10,5 km de Run et 3 km de Swim. Au total, cela représente 7 portions.
- Un format S « découverte » et S Solo : 6 km au total comprenant 5 km de Run et 1 km de Swim sous forme de petites portions de 300 à 400 m de natation et 1000 à 3000 m de course.

Remarque: Les parcours sont susceptibles d'évoluer en fonction de contraintes administratives ou météorologiques.

2. Programme

Judi 3 février : Ouverture des inscriptions

Samedi 16 avril : Changement de tarif des inscriptions

Vendredi 1^{er} Juillet : Clôture des inscriptions pour la course L

Vendredi 8 juillet :

17h00 : Ouverture du parking Camping Car (Sur réservation pour les participants)

Samedi 9 juillet :

9h00 : Ouverture du village de la Tatihougue au Fort de la Hougue (Buvette, restauration, exposants,...)

9h00 : Début de la distribution des dossards pour les formats S,M et L au Fort de la Hougue

15h : Fin de la distribution des dossards pour les courses M et L

15h30 : Début embarquement pour les participants à la course format M à la capitainerie de St Vaast la Hougue (liste d'embarquement envoyé par mail ultérieurement)

15h30 : Briefing Course L au fort de la Hougue

15h45 : Départ de la course format L depuis le fort de la Hougue

16h20 : Briefing de la course M sur l'île Tatihou

16h30 : Départ de la course format M de l'île Tatihou

17h00 : Fin de la distribution des dossards pour la course S au fort de la Hougue

17h30 : Départ de la course S depuis le fort de la Hougue

19h30 : Début de la remise des prix au fort de la Hougue

Dimanche 10 juillet :

12h00 : Fermeture du parking Camping Car

3. Conditions météorologiques

Dans le cas des prévisions météorologiques défavorables, l'organisation se donne le droit d'annuler ou de stopper la compétition. Aucune réclamation ne pourra être retenue à l'encontre de l'organisation.

4. Inscriptions

Pour participer :

- Votre équipe doit être constituée de deux personnes (2 hommes ou 2 femmes ou 1 homme et 1 femme) hormi pour l'épreuves « solo » découverte
- Les participants des formats M et L doivent être nés en 2004 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Les participants des formats S doivent être nés en 2006 ou avant. Aucune dérogation ne sera accordée.
- Pour les athlètes licenciés FFtri « compétition », obligation de télécharger la licence 2022 lors de l'inscription et de la montrer le jour de l'épreuve. Aucune autre licence ne sera acceptée !
- Pour les athlètes non licenciés, un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve portant la mention : « Apte à la pratique du SWIMRUN en compétition » ou « Apte à la pratique du SPORT en compétition » ou « Apte à la pratique du TRIATHLON en compétition » sera demandé à l'inscription.
- Le numéro de dossard ne pourra pas être attribué tant que le certificat médical ou la licence ne sera pas parvenu à l'organisation.
- L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription ou d'interdire la participation d'un athlète.

5. Tarifs, dates et clôtures des inscriptions

Tarifs par binôme (hors frais de gestion en ligne):

	Découverte 6km Solo	Découverte 6km Duo	Sportive 13km Duo	Championnat de France Duo
Avant le 15 avril	8€	16€	40€	80€
Entre 15 avril et 1 ^{er} juillet	10€	20€	45€	100€
9 juillet*	10€	20€	50€	Pas d'inscription le jour J

*si le quota de 200places n'est pas atteint.

Les tarifs ne comprennent pas les frais de gestion de l'inscription en ligne.

200 places disponibles pour le parcours découverte (Solo et Duo)

200 places disponibles pour le parcours sportif

200 places disponibles pour le championnat de France

6. Retrait des dossards

Il aura lieu le samedi 9 juillet dès 9h du matin sur le site de la Hougue à Saint Vaast La Hougue. Il n'y aura pas de distribution de dossards pour des dossiers incomplets. Il ne sera pas possible de retirer le dossard d'une autre équipe (sauf demande préalable).

7. Conditions d'annulations

L'inscription est définitive et tous les frais engagés par l'athlète ne feront l'objet d'aucun remboursement (sauf sur présentation d'un certificat médical avant le 1^{er} Juillet 2022 et avec une retenue de 10 euros de frais de dossier). Cependant, l'organisation vous autorise à trouver un remplaçant sans frais sous condition de modifier votre dossier auprès de l'organisation. Ils seront acceptés jusqu'au 1juillet 2022 inclus. Aucun remboursement et aucun changement de format de course ne sera possible après le 1^{er} juillet 2022. A titre exceptionnel, en cas d'annulation de l'organisation par les autorités en lien avec la crise sanitaire du COVID-19: Les inscriptions seront remboursées. En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral, de requête de l'autorité administrative ou de tout autre motif indépendant de la volonté des organisateurs ou de toute autre circonstance susceptible de mettre en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves, ou d'y mettre fin à tout instant, sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement ou versement d'indemnité.

8. Respect de la nature

Les sentiers et les alentours des postes de ravitaillement doivent être aussi propres après le passage des participants qu'avant leur passage. Une zone de propreté sera mise en place à chaque ravitaillement. Les concurrents devront boire et manger dans l'enceinte des postes de ravitaillement.

9. Assistance personnelle

Les concurrents ne pourront pas recevoir d'aide de personnes extérieures à l'organisation, ce qui exclut toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs, porteurs d'eau...

10. Disqualification et pénalisation

Une équipe pourra être disqualifiée pour les raisons suivantes :

- Absence d'un article prévu dans l'équipement obligatoire durant la course
- Absence de dossard pendant toute la durée de la course
- Utilisation du matériel formellement interdit (15)
- Pointage au-delà de l'heure de fermeture d'un poste de contrôle (hors course)
- Utilisation d'un quelconque moyen de transport pendant l'épreuve
- Non-assistance à un concurrent en difficulté
- Pollution et dégradation des sites par les participants
- Insultes ou menaces proférées à l'encontre des bénévoles, des contrôleurs, des commissaires sportifs ou des membres de l'organisation
- Toute prise de position orale ou écrite avant, pendant et après l'épreuve sportive à connotation diffamatoire ou injurieuse, pourra être sanctionnée par l'organisation par une interdiction de participer à une ou des épreuves durant une ou plusieurs années en fonction de la gravité des propos tenus et ce, indépendamment d'éventuelles poursuites judiciaires
- Refus de se faire examiner par les médecins durant l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin
- Comportement dangereux d'un concurrent, détention d'un objet prohibé en état de récidive • Participants qui ne suivent pas le parcours balisé ou qui omettent de passer par un poste de contrôle

11. Barrières horaires

Toutes les épreuves doivent être terminées à 20h.

12. Jury de la compétition

Il y a deux directeurs de course qui se réservent le droit de prendre une décision suivant « le bon sens » dans le cas où la situation spécifique n'est pas décrite dans le règlement. Une décision du jury est définitive et sans appel.

13. Droits à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Quant aux professionnels audiovisuels ou photos, ceux-ci doivent obtenir leur accréditation auprès de l'organisation. Il est en outre entendu qu'aucune image, qu'aucune photographie ou qu'aucun film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privés ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord express de l'organisateur.

14. Sécurité et assistance

Elle est assurée par des postes de contrôle (ravitaillement, pointage) et sanitaires (médical et paramédical), des secouristes (aquatiques et pédestres), des contrôleurs-signaleurs, des équipes de serre-files (plan d'évacuation). Les deux membres constituant une équipe doivent à tout moment rester près l'un de l'autre avec une distance maximale autorisée de 10 m. Une liaison

entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique) est obligatoire. Un membre organisateur de la course pourra arrêter le premier équipier et le faire attendre son coéquipier si la distance entre les deux est devenue trop importante.

15. Classement

Le chronométrage s'effectue de la ligne de départ jusqu'au passage de la ligne d'arrivée. Seront récompensées les trois premières équipes par course : Hommes, Femmes et Mixtes.

16. Vérification du matériel obligatoire au départ et pendant la course

Lors de l'enregistrement au départ, le concurrent devra présenter son matériel obligatoire et le conserver tout au long de la course.

Matériel obligatoire par coureur pour les courses M et L :

- 1 Sifflet
- Chaussures de sport obligatoires dans l'eau
- En dessous de 16°C, une combinaison adaptée au Swimrun sera obligatoire. Attention, vous ne pourrez pas prendre le départ si vous ne portez pas de combinaison.

Matériel fourni par l'organisation :

- 1 dossard de course par participant (pour l'épreuve M et L)
- 1 puce de chronométrage par équipe
- 1 bonnet de natation (obligatoire pour toutes les parties natation)
- 1 longe

Matériel accepté :

- Plaquettes de natation
- Flotteurs d'une taille inférieure à 40x30x20cm (type pull boy)
- Lunettes de natation • Liaison entre athlètes d'un même binôme (type corde élastique)

Matériel formellement interdit sous peine de disqualification :

- Floteur ou appareil gonflable supérieur à 40x30x20cm
- Tout matériel motorisé

17. Postes de contrôle

Des postes de contrôle sont répartis le long du parcours et constituent des sites de pointages obligatoires pour les concurrents. L'organisation se réserve le droit de placer des postes de contrôles inopinés.

18. Abandons

Tout participant qui abandonne entraîne l'abandon de son équipe. Il doit faire invalider son dossard au poste d'assistance le plus proche et lui remettre afin qu'il soit neutralisé. A défaut, l'organisation décline toute responsabilité quant aux conséquences qui pourraient en découler (déclenchement de recherches par exemple) et, d'autre part, l'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription du participant pour les éditions ultérieures. L'organisation rapatrie les participants ayant abandonné uniquement aux postes de ravitaillement. L'équipe doit donc impérativement rejoindre ces points si elle souhaite être rapatriée à l'arrivée.

19. Parcours

Le parcours de la course est balisé et doit être suivi dans sa totalité. Le balisage sera composé de rubalise, de flèches logotées « Tatihougue » le long du parcours et exceptionnellement des marquages en peinture au sol. Pour la partie natation, le balisage sera fait avec des bouées gonflables et des marques existantes. Les sorties d'eau seront matérialisées par des pavillons et des gyrophares (pour les grandes traversées). Dans le cas contraire, l'équipe se verra disqualifiée. Les entrées et sorties de l'eau sont en milieu naturel sans aménagement et comportent donc des risques de coupures et de blessures dues aux rochers et vagues. L'organisation se réserve à tout moment le droit de modifier le parcours sans préavis.

20. Secours

Une équipe de secouristes et un médecin seront mis en place par l'organisation. Ils assureront l'assistance médicale des participants. Ils aviseront sans délai le directeur de course de l'inaptitude d'un participant à continuer l'épreuve.

21. Assurance

L'organisation a souscrit pour la durée de l'épreuve sportive une assurance en responsabilité civile par le biais de la FF tri (licence manifestation) à l'égard des tiers et des participants. La responsabilité de l'organisateur est dégagée en cas d'abandon, de disqualification pour pointage hors délai, par décision médicale ou autre décision du directeur de course.

22. Assistance fournie par l'organisation pendant l'épreuve

Le concurrent pourra bénéficier de ravitaillements (liquide et solide) prévus par l'organisation.